

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p><u>Nombre de Conseillers</u> :</p> En exercice : 37 Présents : 31 Pouvoirs : 6 Votants : 37 Pour : 35 Contre : Nul : Abstentions : 2 <p>N° CC 219/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 09 mai 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Michèle LIARD, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Mrs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Serge ROUX, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Patrick FALCOZ, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, M. Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Christian VERMELLE donne son pouvoir à Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX</p> <p>Absents excusés : M. Alain CAMP, Mme Christine VIONNET</p> <p>M. Jean Yves MACHARD est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Avenant n°2 en plus-value de la Step de DESINGY PELLY

L'ancienne Communauté de communes du pays de Seyssel, a lancé une consultation pour la construction de la Step de Pelly à Desingy.

Suite a la consultation l'entreprise Besson TP a été retenue. Cependant, lors d'investigation supplémentaire d'étude de sol, le terrain démontre des aléas géotechniques non prévisibles de portance et de possible glissement.

Il a été demandé à l'entreprise de prendre en considération ces difficultés et de faire une proposition.

Vu la délibération CC48/2015 concernant l'autorisation de consulter ;

Vu l'arrêté par le maître d'œuvre, cabinet Montmasson, suivant l'avenant n°2 qui traite des aléas géotechniques ;

Vu le montant initial du marché de : 282 710.00 HT soit 339 252.00 TTC

Vu le montant de l'avenant n°2 de : 80 894.60 HT soit 97 073.52 TTC

Vu le nouveau montant du marché est de : 363 604.60 HT soit 436 325.52 TTC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré

- approuve l'avenant n°2
- autorise le Président à signer cet avenant n°2
- prend acte du nouveau coût des travaux et indique qu'il est inscrit au budget 2017
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Paul RANNARD

